



RÈGLES DE VIE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

RENTRÉE SEPTEMBRE 2024

1 Votre enfant va fréquenter le service de restauration scolaire. A ce titre, il est bon de l'engager à :

- Se laver les mains fréquemment,
- Être poli et respectueux vis-à-vis des autres et du personnel de la restauration,
- Manger proprement, respecter le calme,

Le personnel communal est présent pour motiver votre enfant à goûter aux plats, mais en aucun cas ne peut le forcer à manger.

1

2 INSCRIPTION CANTINE
(2 possibilités) :

♦ cocher la case correspondant à votre choix

♦ Je souhaite inscrire mon enfant à l'année

♦ J'inscris mon enfant occasionnellement à la mairie par mail
mairie@communeharcourt.com
la veille avant 9 h 30

2

3 En cas d'absence imprévue (maladie etc...),

le repas du 1er jour d'absence ne pourra être annulé, il vous sera donc facturé.

Vous devez alors prévenir IMPERATIVEMENT la mairie (par mail) le jour même de l'absence de votre enfant et avant 9 h 30 si cette absence continue, afin d'annuler les repas suivants en indiquant la date de son retour. Sans cette information, TOUS SES REPAS vous seront facturés.

A NOTER : Toute info concernant la commande ou l'annulation des repas de votre enfant ne peut se faire qu'auprès de la mairie et non auprès des enseignants (ne pas utiliser le cahier de liaison de l'école) ni du personnel cantine.

Les parents doivent fournir une serviette de table propre marquée aux nom et prénom de l'enfant tous les lundis. Concernant les maternelles, fournir de préférence un bavoir avec élastique au cou.

3

4 AVERTISSEMENTS :

- 1er avertissement : courrier de la mairie
- 2ème avertissement : mise au point-rencontre avec les parents et le personnel
- 3ème avertissement : exclusion 1 jour
- Au-delà : renvoi de la restauration scolaire

4

5 Toutes les factures cantine (adressées par la Trésorerie) sont à régler IMPERATIVEMENT pour le 30 du mois suivant.

Si ce n'est pas le cas, l'enfant se verra refuser la cantine le mois suivant. (attention des frais d'huissier sont réclamés si les factures ne sont pas réglées en temps)

TARIFS pour la rentrée de septembre 2024 :

Harcourt/Neuville du Bosc/Thibouville : 3.70 €

Hors-commune : 4.74 €

(sous réserve d'une éventuelle hausse de la part du fournisseur de repas en cours d'année)

5



Le Maire
d'Harcourt



Bernard AUBRY

L'Adjointe
chargée de la cantine

Laurence BECQUET

Le Maire de
La Neuville du Bosc

Bernard FORCHER

Le Maire
de Thibouville



Philippe COUDEL